

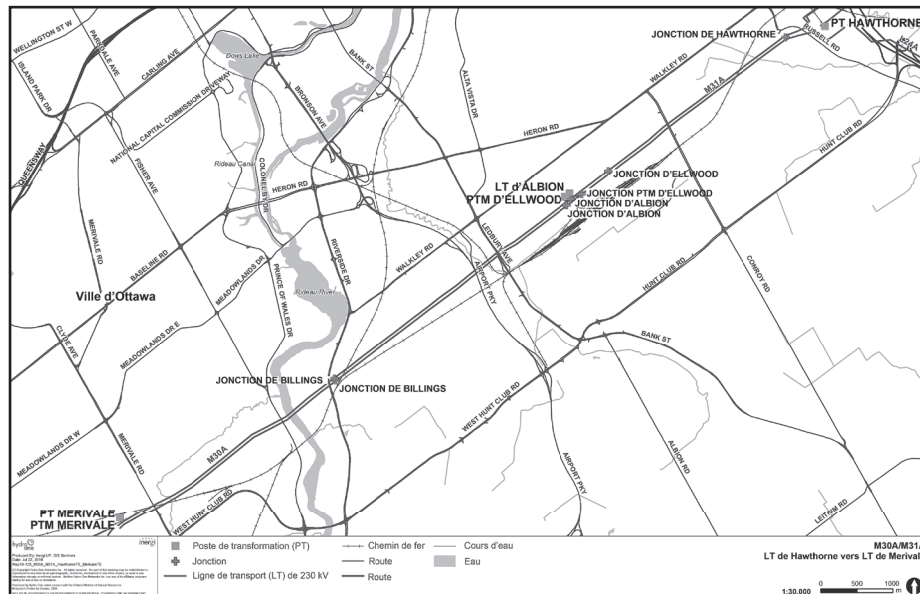
Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de remettre en service une ligne de transport de haute tension.

En savoir plus.

Hydro One Networks Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario la permission de remettre en service environ 11,9 kilomètres de lignes de transport à circuit unique de 230 kilovolts (appelées circuits M30A et M31A) de la station de transmission Hawthorne à la station de transmission Merivale, dans la région d'Ottawa. Si la demande est approuvée telle que déposée, Hydro One Networks Inc. modifierait les circuits M30A et M31A pour obtenir une configuration de circuit à double faisceau (deux conducteurs par phase). Les circuits M30A et M31A sont actuellement constitués de 3 phases chacun et chaque phase est constituée d'un seul conducteur.

Hydro One demande également à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver la réalisation de travaux connexes dans les deux stations de transmission et la forme de l'entente qu'elle propose aux propriétaires fonciers afin d'utiliser leurs terres pour le tracé ou la construction des lignes proposées.

Un plan du tracé proposé pour les lignes de transport est fourni ci-dessous.



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO (CEO) TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Elle tiendra une audience publique afin d'étudier les demandes d'Hydro One Networks Inc. Au cours de l'audience, qui pourrait être une audience écrite ou orale, la CEO examinera les preuves et les arguments de Hydro One Networks Inc. et des participants (particuliers, municipalités et autres dont les intérêts seraient en jeu) qui se sont inscrits pour participer à l'audience (appelés intervenants).

L'audience de la CEO portera sur des éléments précis déterminés par la loi. La Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario précise les éléments que la CEO doit prendre en compte avant de rendre sa décision. Si vous souhaitez participer à l'audience de la CEO, il est important que vous compreniez quels sont ces éléments.

Conformément à la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la CEO prendra en compte les trois éléments suivants :

- Les intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix ainsi que la fiabilité et la qualité du service d'électricité;
- La promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables conformément aux politiques du gouvernement de l'Ontario;

- La forme de l'entente que Hydro One Networks Inc. propose aux propriétaires fonciers concernés par le tracé ou l'emplacement de la ligne de transport proposée.

En plus de l'audience de la CEO, d'autres processus sont requis avant de pouvoir construire une ligne. Par exemple, la plupart des lignes de transport doivent être soumises au processus d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. L'examen de la CEO ne portera que sur les trois éléments susmentionnés et ne portera pas sur d'autres éléments comme les répercussions sur l'environnement, la santé, l'esthétique ou la valeur des propriétés.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de la requête déposée par Hydro One Networks Inc. Vous pouvez consulter la demande d'Hydro One Networks Inc. sur le site Web de la CEO dès maintenant.

Si vous êtes concernés par la ligne de transport proposée, vous voudrez peut-être participer activement à l'audience de l'une des façons suivantes :

- Vous pouvez envoyer à la CEO une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience;
- Vous pouvez demander à la CEO la permission de participer à l'audience à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Hydro One Networks Inc. et présenter des arguments pour déterminer si la CEO doit approuver la demande de Hydro One Networks Inc. Pour obtenir le statut d'intervenant, une partie doit être directement concernée par les éléments qui seront pris en compte par la CEO. Si vous souhaitez devenir intervenant, la CEO doit recevoir votre demande au plus tard le **19 janvier 2021**.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2020-0265**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre contenant vos commentaires, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2020-0265** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Vous pouvez également téléphoner à Andrew Pietrewicz au 1 888 632-6273, poste 642.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **19 janvier 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

La requête a été déposée conformément aux articles 92 et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Registraire
Dépôts : <https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>
courriel : registrar@oeb.ca
téléc. : 416 440-7656



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario